

Améliorer la gestion du Lynx et de l'expansion du Loup en France : une géoprospective des grands prédateurs en Franche-Comté

Marie MONROLIN¹ & Farid BENHAMMOU²

Résumé

Le retour des grands prédateurs soulève des enjeux à la fois écologiques, sociaux mais aussi économiques et géopolitiques. Le lynx est revenu, plus ou moins confidentiellement, dans l'Est de la France (Jura et Vosges) alors que l'expansion du loup semble dynamique, non sans susciter des réactions exacerbées de la part des éleveurs, chasseurs et des médias. Ces animaux étant aujourd'hui protégés par différentes lois nationales et internationales, il est de la responsabilité de l'État français d'assurer un état de conservation favorable des populations de loup et de lynx. Cependant, les pouvoirs publics et les acteurs concernés peinent à mettre en place une anticipation durable et prospective.

Sur le massif jurassien, où le lynx est présent depuis 35 ans, se pose actuellement la question du retour du loup dont les tensions de cohabitation sont plus fortes. Afin de mieux comprendre les spécificités du massif jurassien et les enjeux de la présence de ces grands prédateurs pour les activités humaines, une étude pluridisciplinaire a été menée. Une approche croisant sociologie et analyse stratégique de gestion de l'environnement permet de replacer au centre de l'étude les conflits d'usages des territoires, de l'environnement et des ressources naturelles impliquant divers acteurs locaux, régionaux et nationaux concernés par la question. Au regard des positionnements et de points de vue souvent antagonistes, les politiques publiques sont évaluées. Même si des outils existent ou sont possibles, des freins sont identifiables et persistants, ce qui nuit à une anticipation nationale pourtant indispensable.

Mots-clés : Jura, Géopolitique de l'environnement, Grands prédateurs.

Improve the Lynx management and the Wolf expansion in France: geoprospective of large carnivores in Franche-Comté

Abstract

The return of large carnivores raises ecological, social, economic and geopolitical challenges. In eastern France (Jura and Vosges), the lynx has returned in a more or less confidential way, while the expansion of the wolf populations seems dynamic, not without causing farmers, hunters and media extreme reactions. These animals are now protected by various national and international laws, and it is French State's responsibility to ensure a favorable conservation status of lynx and wolf populations. However, French government and stakeholders struggle to implement sustainable and prospective anticipation.

On the French side of Jura, where the lynx has been present for 35 years, the question is now the return of wolves populations, for which cohabitation tensions are higher. In order to have a better understanding of French Jura specificities, and challenges that bring the presence of these large carnivores near human activities, a multidisciplinary study was carried out. An approach combining sociology and Strategic Environmental Management Analysis has drawn to attention the conflicts due to different territory uses, since environment and natural resources management involve various local, regional and national stakeholders concerned by the subject. Considering positionings and often antagonistic points of view, public policies have been evaluated. Even if tools already exist or could be implemented, persistent impediments which affects a vital national anticipation have been identified.

Key words : French Jura, Environmental Geopolitics, Large carnivores.

¹ marie.monrolin@hotmail.fr

² fbenhammou2002@yahoo.fr

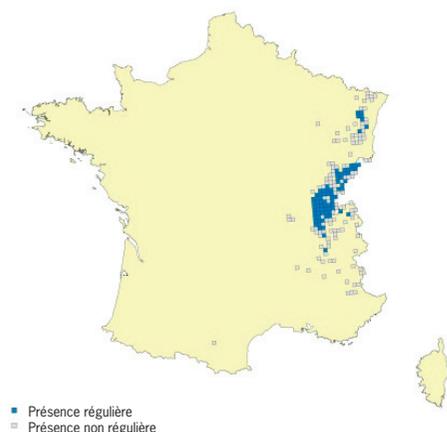
Introduction

Issus d'opérations de réintroduction entre 1972 et 1975 en Suisse, le Lynx boréal (*Lynx lynx*) fait son retour en France par le massif jurassien dans les années 1980. Avec une aire de répartition de 8496 km², et une densité moyenne de 1 à 1,5 lynx pour 100 km², l'espèce est aujourd'hui bien implantée dans le massif. Disparu de France à la fin des années 1930, le loup fait son retour naturel en 1992 dans le Parc national du

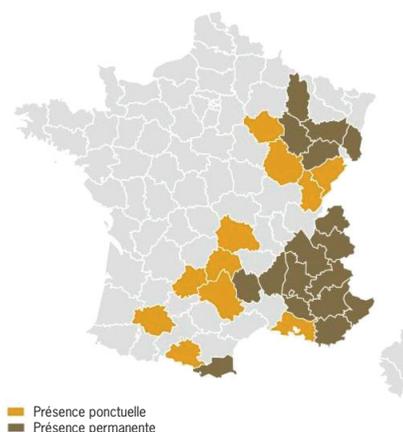
Mercantour. L'espèce s'est depuis étendue dans le massif alpin, puis dans les Pyrénées, dans le Massif central et plus récemment les Vosges. Le loup a fait son retour dans le massif jurassien en 2003, dans l'Ain. Cependant, sa présence ne sera pas attestée en Franche-Comté avant 2007, date de la première attaque de loup sur un troupeau ovin dans le département du Jura. Le loup a fait depuis de fréquentes incursions dans la région, sans pour autant s'installer durablement.

La prédation exercée sur le cheptel domestique crée une gêne pour l'activité pastorale et les mesures de protection peuvent nécessiter des modifications dans le fonctionnement des exploitations agricoles et les pratiques de chasse. Ainsi, quels sont ces éléments qui déterminent les oppositions actuelles aux loups et aux lynx en Franche-Comté ? Il apparaît des points communs mais aussi des spécificités dans la coexistence avec ces deux espèces différentes.

Dans le cadre de ce stage de fin d'études, une quarantaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés de mai à août 2014 dans les départements du Jura et du Doubs, auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux concernés par la problématique : professionnels de l'élevage, chasseurs, écologistes, scientifiques et membres des services de l'État (DREAL, DDT). Nous avons cherché à connaître l'origine des conflits entre les activités humaines et les grands prédateurs, la gestion et les mesures actuellement mises en place, les contraintes qu'elles peuvent amener, et éventuellement les propositions de solutions pouvant ressortir du terrain afin de mettre en place une anticipation durable.



Carte 1. Aire de présence du Lynx en France en 2013.
Source : Bulletin d'information du réseau Lynx, ONCFS, n°19, janv. 2015



Carte 2. Présence du Loup en France en 2014.
Source : Le Monde

I. Origine des conflits entre activités humaines et grands prédateurs

Contrairement au massif des Alpes, le massif du Jura est majoritairement pâture par des vaches montbéliardes pour la production de lait. Le secteur laitier et fromager est un enjeu économique important, notamment grâce à l'AOC Comté, qui permet le maintien d'un élevage en pays de montagne, avec une agriculture herbagère importante et la forte valeur ajoutée du lait.

Les troupeaux ovins y sont rares et modestes, répartis entre quelques éleveurs professionnels et une majorité de pluriactifs et de particuliers. Les éleveurs ovins conduisent leurs troupeaux sous forme de lots en parcs clos non gardés par l'homme, sur les terroirs les plus difficiles (VANDEL *et al.*, 2001). Ces élevages sont les plus vulnérables aux attaques de grands prédateurs.



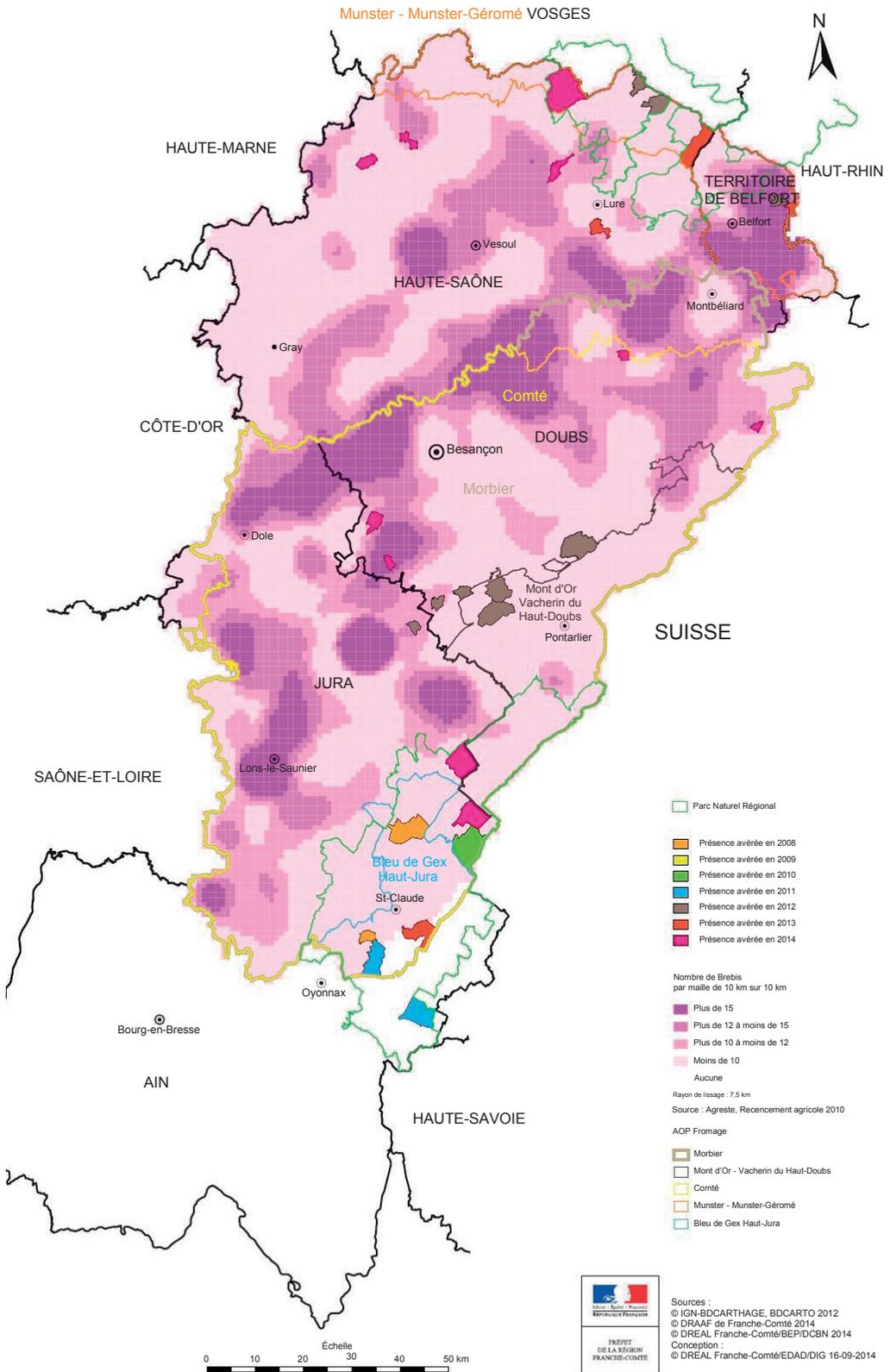
Photographie 1. Lynx boréal dans le Doubs.

Les attaques de lynx, environ une centaine par an, n'ont pas la même ampleur et la même incidence que les attaques de loup. Pour la majorité des éleveurs subissant des attaques de lynx, les pertes sont de une à trois bêtes par an, indemnisées par l'État. Cependant la moitié des attaques de lynx sur le massif jurassien est concentrée sur quelques exploitations. Ces foyers d'attaques sont généralement situés dans des parcs enclavés en forêt, une situation reconnue très favorable aux attaques de lynx (STAHL *et al.*, 2002). Dans ces contextes très particuliers, il a été montré que certains individus, dits « spécialisés », développaient un comportement de prédation régulier sur les moutons (STAHL *et al.*, 2001). La disposition du lot (isolement, densité de la végétation, non gardiennage) favoriserait également l'émergence de tels comportements. Ce sont ces fortes concentrations d'attaques, qui ne concernent pourtant que quelques troupeaux, qui engendrent des situations de crispation de la part de l'ensemble des représentants du monde agricole sur le territoire franc-comtois, et des revendications pour une intervention sur les individus spécialisés (MONROLIN, 2014). La situation concernant le lynx reste conflictuelle, puisqu'un lynx connu pour être responsable d'un foyer d'attaque a été braconné en 2014. Ainsi, la dynamique anti-lynx est fluctuante en Franche-Comté, avec des phases différentes et des pics d'oppositions au rythme des attaques de lynx. Elle devient une dynamique « anti-prédateurs » avec le retour du loup. Elle est plus ou moins forte en fonction des passages de loups en Franche-Comté.

L'arrivée du loup en Franche-Comté provoque des réactions vives typiques des nouveaux fronts de colonisation (BENHAMMOU, 2007), et certaines exploitations dont le fonctionnement n'était pas menacé par des attaques ponctuelles de lynx se retrouvent en difficulté face aux attaques de loup.

Pour les éleveurs, les attaques et les dégâts de loups sur les troupeaux sont beaucoup plus impressionnants et choquants que les attaques de lynx, qui causent moins de dégâts, direct et indirect aux troupeaux. Elles ont moins de conséquences économiques et psychologiques pour les éleveurs. Cette différence de contrainte au niveau des prédatons et des mesures de protection sont des arguments qui font que le lynx est valorisé par rapport au loup par la majorité des acteurs locaux, et par les représentants des éleveurs eux-mêmes. Cette conception du lynx comme un « moindre mal », est flagrant dans la sphère personnelle et les échanges individuels. En revanche, dès que l'on se situe dans un discours public syndical ou une manifestation, c'est le regain de tensions contre « tous les prédateurs » qui domine, lynx et loup étant mis au même plan.

Concernant les troupeaux de bovins, le lynx n'a cependant jamais été une source d'inquiétude pour les éleveurs, que ce soit pour les éleveurs de vaches laitières ou allaitantes. Les représentants de la filière n'étaient d'ailleurs pas directement impliqués dans



Carte 3. Localisation de la présence du Loup, répartition du nombre de brebis par maille de 10x10 km et limites des appellations d'origine protégée pour le fromage en Franche-Comté.

les problématiques de prédation de lynx. En ce qui concerne le loup, la prédation sur des bovins en France reste rare, puisque les troupeaux de bovin ne constituent que 1 à 2 % des victimes d'attaques de loups, majoritairement des veaux attaqués peu après la naissance, où quand ils sont isolés en lot sans leurs mères, avec quelques cas sur des génisses. Pourtant aux États-Unis, en Espagne ou au Portugal, le loup commet de gros dégâts dans les cheptels rustiques laissés en extérieur. Alors que le retour du loup ne présente pas de risque avéré pour la filière de l'élevage bovin lait en Franche-Comté, la profession s'inquiète d'avantage pour la perturbation éventuelle de la traite. Malgré le discours plutôt calme de la Chambre d'agriculture et des éleveurs, il n'est pas exclu que le positionnement se radicalise si le loup attaquait un veau Montbéliard. La puissance économique et politique de l'AOC/AOP Comté pourrait se révéler redoutable pour le canidé.

Le retour du loup et du lynx sur le massif jurassien et leur protection correspond aussi à une contrainte pour l'activité de la chasse, qui peut représenter des menaces et des risques sur ces espèces (braconnage, battues, mobilisation politique éventuelle) (BENHAMMOU, 2007). Bien que les fédérations des chasseurs du Jura, du Doubs et de l'Ain soient partenaires du suivi du lynx dans le massif jurassien, la majorité des chasseurs, qui voit toujours ce félin comme un concurrent direct, reste réticente aux mesures de protection de l'espèce et demande une régulation de l'espèce pour protéger les ongulés.

Deux tendances ressortent des conflits avec le loup et le lynx sur le massif jurassien, qui mettent en avant les différences d'appréhension en fonction des espèces et des acteurs. Ainsi, pour le lynx, l'opposition principalement portée par les acteurs cynégétiques. Ils demandent une régulation du lynx, alors que les représentants agricoles, sont plutôt favorables au tir ciblé de lynx « spécialisé » dans les cas des foyers d'attaques évoqués précédemment. Le tir vise ici tout simplement à acheter la paix sociale. La potentialité du retour du loup va alors desservir le lynx et le remettre sur « le devant de la scène », même si le nombre global d'attaques de lynx sur cheptel domestique diminue. En revanche, pour le loup, l'opposition est davantage portée par le monde agricole, en particulier les syndicats agricoles, et soutenue par le monde cynégétique. Les chasseurs se présentent alors comme des partenaires du monde agricole et de la puissance publique, en proposant leur service pour participer à la régulation de l'espèce par des tirs de prélèvement lors de battues (MONROLIN, 2014). Ces revendications sont soutenues et portées par certains élus locaux qui exercent une pression sur les préfets pour les obtenir.

Face à ces oppositions et la montée des conflits, les acteurs de l'environnement s'organisent pour assurer des populations pérennes de lynx et de loups et favoriser la cohabitation et le dialogue en mettant en place des mesures de protection des troupeaux.

II. Gestion et mesures mises en place

La gestion du loup en France est déclinée en plusieurs points dans le Plan National d'Action Loup 2013-2017, parmi lesquels les actions de suivi et de protection de l'espèce, le soutien à la protection des troupeaux et la sensibilisation et communication. Certaines de ces actions se retrouvent dans la gestion du lynx. Ainsi, comme pour le loup, le suivi biologique de la population de lynx est coordonné par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, qui réalise également les procédures de constat de dommages aux troupeaux. Le procédé d'indemnisation des dommages est en place et à la charge des Directions Départementales des Territoires, avec cependant des difficultés d'harmonisation des barèmes en fonction du prédateur, ce qui génère parfois l'incompréhension de la part des éleveurs. Cette administration et les procédures d'indemnisation subissent souvent les pressions politiques du préfet et de certains élus, contribuant à rendre difficile une gestion sereine et équitable des dossiers. Le climat politique local devient ainsi déterminant. Enfin, des interventions d'effarouchement ou de prélèvement sont possibles sur les deux espèces, à la différence qu'il n'existe pas d'arrêté ministériel pour dérogation à la protection de l'espèce lynx, et que chaque cas doit fait l'objet d'une dérogation validée par le Conseil National de Protection de la Nature. Cependant, le passage de la décision par Paris, concernant une espèce gérée localement, ne facilite pas les débats avec les acteurs locaux. Au plan national, le loup peut aussi subir des tirs légaux depuis 2004. Pour le moment, les préfets de Franche-Comté n'ont pas encore déclenché de prélèvements mais cette éventualité se produira probablement.

Que ce soit pour le lynx ou pour le loup, les bases des mesures de protections promues par l'État sont similaires dans l'ensemble, avec la recommandation d'une présence humaine permanente, de chien de protections, et de clôture. Plusieurs facteurs sont cependant à prendre en considération pour comprendre les divergences en termes de politique de gestion en fonction des prédateurs.

Tout d'abord, ces mesures préconisées par l'État ont été développées dans un contexte d'élevage ovin dans le massif alpin et ne correspondent pas toujours au contexte de l'élevage ovin en Franche-Comté. De plus, du fait de la différence, en fonction des deux espèces, des modes d'attaques, des dégâts occasionnés et des moyens financiers et humains mis à disposition pour la gestion, les mesures de protection ne peuvent pas forcément être mises en place de la même façon. En comparaison avec le dossier loup, par l'ampleur de dégâts sur le cheptel et les enveloppes mises en œuvre, le dossier lynx est le parent pauvre des politiques publiques concernant la protection et les gestions des grands prédateurs. Par exemple, les fonds publics consacrés au lynx sont de l'ordre de 150 000 euros¹ alors que le budget loup est de l'ordre de 10 millions.

L'absence d'une politique de financement des mesures de protection et d'accompagnement technique des exploitations agricoles constitue l'un des freins les plus importants pour la cohabitation avec le lynx. Cette absence de mesures de protection a poussé des acteurs de l'environnement² à créer l'association « Pôle Grand Prédateurs Jura » en 2007, soutenue financièrement par la DREAL Franche-Comté, afin de placer des chiens de protection, adaptés au système d'élevage en lots, pour contrer les attaques de lynx, mais aussi pour permettre aux éleveurs d'anticiper le retour du loup. Ce système de protection a fait ses preuves, puisque la plupart des exploitations équipées d'un chien n'a plus subi d'attaque de lynx depuis. Le conseil général du Jura est venu en renfort du PGPJ en soutenant le dispositif d'acquisition d'un chien de protection par les éleveurs. Cela doit beaucoup à l'engagement personnel du Président socialiste du conseil général, Christophe PERNY, qui avait pris position pour les grands prédateurs et particulièrement pour le lynx dont il souhaitait faire un emblème du département. Son opposition et une partie de son camp politique l'ont cependant énormément attaqué sur ses positions environnementales. Homme politique réputé intègre, indépendant et honnête, il doit céder sa place lors des élections départementales de 2015, véritable hécatombe pour les élus locaux socialistes. Des facteurs politiques nationaux ont vraisemblablement desservi cet élu, mais l'avenir du PGPJ qui pallie les déficiences locales en matière de gestion du lynx se pose alors clairement.

Pour le lynx, les mesures qui sont avérées les plus efficaces pour la protection des troupeaux sur le massif jurassien sont l'utilisation de clôture électrique et la présence d'un chien de protection avec le troupeau. Cependant, les pouvoirs publics n'ont pas le même investissement en ressources humaines et financières que pour l'ours ou le loup. Ces mesures ont un coût et ne sont pas forcément « rentables » pour l'éleveur si celui-ci ne subit que quelques attaques par an. De plus, si la présence d'un chien de troupeau a montré son efficacité contre le lynx, cette mesure à elle seule n'est pas suffisante pour protéger les troupeaux d'une attaque de loup, d'où l'intérêt d'une combinaison de différents types de mesures et d'un investissement public plus volontaire.

III. Freins à la gestion : résistance au changement et pouvoir périphérique

Ces actions en faveur de la cohabitation entre les activités humaine et les grands prédateurs se heurtent à des résistances au changement de la part de certains acteurs du monde agricole et de la chasse.

Malgré une forte implication des acteurs des services de l'État sur le terrain, le manque de moyens techniques et financier pour faire face aux attaques se fait sentir dans les territoires du lynx. Pour les représentants agricoles, l'élevage de petits troupeaux, souvent divisés en lots, rend difficile, voire impossible l'application de ces mesures. Plus que la

1 Il s'agit là d'un maximum, on est à peine à quelques dizaines de milliers d'euros mais le budget lynx est difficile à définir.

2 Dans l'analyse stratégique de la gestion de l'environnement, un acteur d'environnement est un acteur agissant concrètement pour le changement en faveur de la protection de l'environnement (associations, certaines administrations ...) (MERMET *et al.*, 2005).

mise en place de mesures de protection, c'est l'organisation du système agricole qu'il s'agit de repenser pour faire face au retour des grands prédateurs. De ce fait, les services de l'État se heurtent alors à la profession agricole qui pointe du doigt l'incompatibilité de la présence du loup avec le système d'élevage Franc-comtois du fait de l'impossibilité de la mise en place de mesures efficaces. Mais derrière ces arguments en apparence techniques, se cachent en réalité une résistance idéologique refusant la prise en compte d'une contrainte naturelle associée à une politique de protection de la nature.

De plus, la présence ponctuelle du loup n'encourage pas la mise en place de mesures de protection à long terme, mais la mise en place de mesures d'urgences (Parcs de protection électrifiés, systèmes sonores d'effarouchement, rondes faites par les agents de l'ONCFS et les lieutenants de louveterie) destinées à soutenir les éleveurs lors des premières attaques. Le rejet du retour du loup par la profession agricole et de la mise en place de certaines mesures, qualifiées d'inefficaces, s'accompagne également d'un déni de la part d'acteurs concernant l'installation durable du loup en Franche-Comté. C'est le cas de certains préfets, pas seulement dans cette région, qui refusent de faire entrer leur département dans la zone à loup. Encore aujourd'hui, le massif jurassien est considéré comme une zone de passage par beaucoup d'acteurs, y compris publics, qui doutent de l'installation permanente du loup sur le territoire et donc de la nécessité d'investir dans des mesures de protection coûteuses en temps et en argent. Cela explique l'attitude différente du préfet du Doubs qui met en application les mesures 323 c du Plan loup, alors que celui du Jura n'utilise que les mesures d'urgence. Dans ces conditions, les éleveurs en général équipés de mesures de protection sont soit des éleveurs ayant déjà subi des attaques de lynx ou de loups, soit des éleveurs qui sont sensibilisés et souhaitent anticiper. Encore une fois, il s'agit d'une illustration d'un pouvoir périphérique montrant que malgré les lois et réglementations, les préfets adaptent leurs actions en fonction du contexte politique local ou des pressions qu'ils reçoivent de la part des élus, des éleveurs et des chasseurs (BENHAMMOU, 2010).

IV. Des solutions locales pour une meilleure acceptation des prédateurs

Pour se faire entendre, les acteurs locaux décident de prendre les choses en main, emploient différentes stratégies et proposent d'eux-mêmes des politiques d'accompagnement. Les services déconcentrés de l'État (DREAL, DRAAF, DDT), préoccupés par la cohabitation proposent des politiques d'accompagnement des éleveurs face aux attaques de lynx en concertation avec les acteurs de la profession agricole. La création d'un poste de technicien pastoral, le financement de mesures expérimentales pour la protection des troupeaux contre le loup, et la négociation de financement pour la protection des troupeaux contre le lynx sont autant d'actions qui démontrent la volonté des services déconcentrés de l'État d'améliorer la cohabitation entre les hommes et les grands prédateurs.

Les associations de protection de l'environnement de leur côté proposent des actions locales de protection du lynx, comme la mise en place par le Centre Athénas de signalisation routière sur les zones connues de collisions avec des lynx, et des actions à l'échelle nationale avec la rédaction d'un plan lynx et également des mesures pour le loup.

Afin d'améliorer la cohabitation entre les activités d'élevage et les grands prédateurs, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, sans se mettre en première ligne sur le dossier loup, a souhaité encourager plusieurs éleveurs ovins en affichant un soutien financier et humain dans leurs initiatives de protection des troupeaux. Les idées et les expérimentations de mesures venant d'éleveurs locaux sont ainsi moins sujettes aux controverses et aux critiques que des mesures proposées par les services de l'État, et souvent mieux acceptées par les autres éleveurs.

Depuis 2014, certains éleveurs commencent à se structurer entre eux pour expérimenter des nouvelles mesures pour la protection des troupeaux contre le loup, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la DREAL Franche-Comté et un groupe de naturalistes locaux.

Alors que la présence du lynx aurait pu permettre de préparer le retour du loup, l'opposition de certains acteurs et les difficultés des pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique lisible rendent difficile toute anticipation. Pourtant, concernant le lynx, les services de l'État ne sont pas inactifs à l'image de la DREAL ou des DDT, mais ces dernières ne reçoivent ni les moyens, ni la commande politique claire pour asseoir la protection des grands prédateurs dans la région. Pour le lynx, les pouvoirs publics ont longtemps utilisé la « béquille » du Pôle Grand Prédateur Jura à la mission avérée de service public dans l'installation et la promotion des mesures de protection. Mais avec quelques bénévoles et mi-temps, cette association a une charge colossale remplie par des équipes entières de fonctionnaires formés, rémunérés et compétents dans les départements alpins confrontés au retour du loup. Le dossier lynx est donc le parent pauvre de la gestion publique des grands prédateurs en France. Les mesures de protection sont identifiées, tout comme les résistances qui ne semblent pas insurmontables si une politique publique forte est décidée et mise en œuvre à différentes échelles. De celle-ci également pourra résulter une vraie anticipation du retour du loup qui paie les faiblesses surmontables du dossier lynx.



Marie MONROLIN

Ingénieur Agronome,
Montpellier Supagro



Farid BENHAMMOU

Docteur d'Agro Paris Tech, il est professeur de Géographie (CPGE, Poitiers) et Chercheur associé (Laboratoire RURALITÉS)

Bibliographie

- BENHAMMOU F. 2007. Crier au loup pour avoir la peau de l'ours : une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France. Thèse de doctorat, Agro Paris Tech.
- BENHAMMOU F. 2010. Une géopolitique du loup (*Canis lupus*) en France : quels apports pour une géographie de l'environnement et des territoires ruraux. In : MORICEAU J.-M. & MADELINE P. Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées. Presses universitaires de Caen.
- MERMET L., BILLÉ R., LEROY M., NARCY J.-B. & POUX X. 2005. L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures sciences sociétés* 13(2): 127-137.
- MONROLIN M. 2014. Améliorer la cohabitation hommes - grands prédateurs : Le cas du lynx et du loup dans le Massif Jurassien. Mémoire de fin d'études, Master Agro Paris Tech Montpellier.
- STAHL P., VANDEL J.-M., RUETTE S. & BALESTRA L. 2001. La prédation du lynx sur les moutons dans le massif du Jura. ONCFS rapport scientifique, CNERA Prédateurs - Animaux déprédateurs.
- STAHL P., VANDEL J. M., RUETTE S., COAT L., COAT Y. & BALESTRA L. 2002. Factors affecting lynx predation on sheep in the French Jura. *Journal of Applied Ecology* 39(2): 204-216.
- VANDEL J.-M., STAHL P., DURAND C., BALESTRA L., RAYMOND J. 2001. Des chiens de protection contre le lynx. *Faune sauvage* 254: 22-27.